

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 septembre 2012

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 4 septembre 2012

38 Musée Gallé-Juillet - Biennale des arts de la terre - vente d'ouvrages

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI SAIDI

Mme BAYE-DIAO

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. BEAUBRUN

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Mme LEFEVRE

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **36**

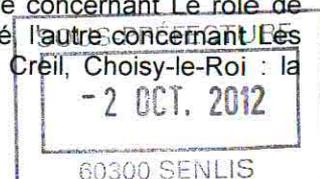
■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Afin de répondre aux attentes de ses visiteurs, le musée Gallé-Juillet souhaite offrir un large choix d'ouvrages en lien avec ses collections et la Biennale des arts de la terre 2012. Il vous est ainsi proposé de mettre en vente au musée quatre nouveaux ouvrages, en lien direct avec l'exposition « La céramique de Creil à l'heure anglaise », qui aura lieu à l'occasion de la Biennale des arts de la terre 2012 :

- Deux brochures éditées en 2012 par l'association des amis de la faïence fine, l'une concernant Le rôle de Georges Vernon à la manufacture de Creil, de 1828 à 1850, au tarif de 8,30 € l'unité, l'autre concernant Les origines de la production de faïence fine à Chantilly, Montereau, Forges-les-Eaux, Creil, Choisy-le-Roi : la manufacture de "grès anglais" de Douai, au tarif de 7,15 € l'unité,

1/2



maintenant !

- Un livre écrit par Laurence Machet et édité par le CTHS en 2008, concernant « Les Wedgwood, de la poterie à l'industrie des arts de la table », au tarif de 40 € l'unité,
- Un livre écrit par Patrice Valfré et édité en septembre 2012, concernant « C. Potter, le potier révolutionnaire, et ses manufactures de Paris, Chantilly, Montereau... », au tarif de 49 € l'unité.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 4 septembre 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de mettre en vente, au musée Gallé-Juillet, les brochures éditées par l'association des amis de la faïence fine, concernant Le rôle de Georges Vernon à la manufacture de Creil, de 1828 à 1850, au tarif de 8,30 € l'unité, et Les origines de la production de faïence fine à Chantilly, Montereau, Forges-les-Eaux, Creil, Choisy-le-Roi : la manufacture de "grès anglais" de Douai, au tarif de 7,15 € l'unité,

Article 2 : de mettre en vente, au musée Gallé-Juillet, le livre écrit par Laurence Machet et édité par le CTHS en 2008, concernant « Les Wedgwood, de la poterie à l'industrie des arts de la table », au tarif de 40 € l'unité.

Article 3 : de mettre en vente, au musée Gallé-Juillet, le livre écrit par Patrice Valfré et édité en septembre 2012, concernant « C. Potter, le potier révolutionnaire, et ses manufactures de Paris, Chantilly, Montereau... », au tarif de 49 € l'unité.

Article 4 : d'imputer les recettes et dépenses correspondantes sur les crédits inscrits, à cet effet, au budget de la ville (comptes 322/7062/CC et 322/6188/CC).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

25 SEP. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

02.10.12

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 02.10.12. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rajuy



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



2/2